



République Française

## Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture  
091-219103769-20240423-17-AR  
Date de télétransmission : 23/04/2024  
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

## DÉCISION DE TRANSFERT DE CREDIT

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

**Considérant** la nécessité de transférer des crédits supplémentaires à l'opération 201901 Centre de Loisirs-Agrandissement.

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser le transfert des crédits suivants à la section d'investissement :

- 39 600 € à l'article 2315
- + 39 600 € à l'article 2313 opération 201901

**Article 2** : Il sera rendu compte de ce transfert à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision

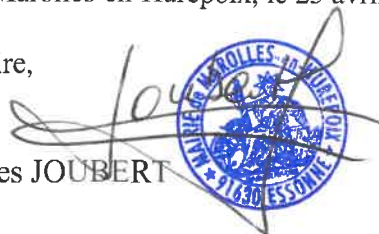
**Article 3** : Le présent Acte peut faire l'objet de recours devant le tribunal Administratif d'Evry ou via l'application « Télé-recours citoyens, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, le cas échéant de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, au représentant de l'Etat.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 23 avril 2024

Le Maire,

Georges JOUBERT



**Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire**

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX  
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : [mairie@marolles-en-hurepoix.fr](mailto:mairie@marolles-en-hurepoix.fr)